

Image not found or type unknown



Partage des biens divorce

Par **papou91**, le **11/05/2016** à **11:53**

Bonjour,

Mon ex mari et moi avons acheté un bien en indivision à 220000€ avec un apport plus important pour lui mais sur acte notarial part à (60% pour lui et 40% pour moi)

nous avons divorcé et ce dernier veut racheter ma part .

il doit me verse une indemnité d occupation a titre onéreux à charge de récompenses après décision de justice

Aujourd'hui l'appartement en vaut 280000€ .

Comment est partagé la plus value?.Ai-je droit à 40% de la plus value?

merci